



RAPPORT DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

INFORMATIONS DE BASE SUR LE REGROUPEMENT

Mission du regroupement

Fondé en 1946, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) a pour but la promotion et l'exercice du droit des adultes à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que l'adoption et le développement d'un modèle démocratique de formation continue. Un tel modèle doit tenir compte de la diversité des besoins et garantir aux personnes l'équité d'accès à l'éducation et aux savoirs, tout au long de leur vie. Il doit leur permettre d'assumer l'ensemble de leurs rôles sociaux, de contribuer à leur croissance personnelle et au développement de la société.

- Nombre d'organismes membres du regroupement : 116
- Nombre de personnes membres/représentées par le regroupement : Non calculé. Plusieurs grands réseaux québécois sont membres.
- Nombre de régions du Québec représentées par le regroupement : 17.

INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ PAR LE REGROUPEMENT

- Le questionnaire de l'AQOCI a été largement diffusé auprès des membres et des partenaires, par l'entremise d'une liste de diffusion. L'envoi a été effectué auprès de 1 684 personnes. Il est possible que ces personnes aient relayé le formulaire à d'autres.
- Un formulaire Google a été utilisé.
- Vingt-quatre personnes ont répondu à la consultation.

ODD PRIORITAIRES POUR VOTRE REGROUPEMENT

- ➔ ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment faire pour réaliser les ODD au Canada?

Dans le respect de sa juridiction en éducation, par l'emploi des moyens à sa disposition et, le cas échéant, par des ententes avec les provinces et les territoires, **la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 requiert que le gouvernement fédéral :**

- **Crée les conditions d'une approche inclusive en éducation des adultes;**
À cette fin, une attention particulière doit être portée à des populations vulnérables ou marginalisées, dont les étudiantes et les étudiants adultes ayant des enfants (ex. : services de garde près des lieux d'éducation), les personnes ayant des troubles chroniques ou ponctuels de santé mentale (ex. : adoption de mesures proactives), les personnes ayant des troubles d'apprentissage, les personnes âgées de 45 ans et plus, les populations des nations autochtones, les personnes en situation de pauvreté ou de précarité économique (coût des études, de l'Internet, des transports).
- **Finance les lieux d'éducation des adultes ainsi que les moyens d'assurer un accès inclusif à l'éducation;**
De manière prioritaire, un financement adéquat doit être accordé aux lieux d'éducation ciblant les populations vulnérables, comme l'éducation populaire, les groupes communautaires d'alphabétisation, les établissements menant à l'accès à un premier diplôme d'études secondaires, les établissements de l'enseignement postsecondaire, les projets d'insertion, la formation en entreprise. En outre, l'aide financière aux études doit être améliorée pour tenir compte des besoins économiques des adultes. La gratuité à l'éducation des adultes doit être envisagée, en particulier, pour les populations en situation de précarité économique. Les acteurs socioéconomiques doivent se concerter pour financer l'accessibilité de l'éducation.
- **Accroisse les possibilités de reconnaissance des acquis réalisés hors du cadre scolaire formel;**
- **Préconise une gouvernance collaborative et participative de l'éducation des adultes;**
Il importe de contrer le fonctionnement en silo et d'adopter des modes de gouvernance qui misent sur l'ensemble des parties prenantes et leur accorde un réel pouvoir décisionnel.
- **Mène des campagnes d'information auprès du grand public;**
Ces campagnes auraient pour sujet la valorisation de l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie, les possibilités d'éducation et d'apprentissage. Elles devraient aussi faire connaître les Objectifs de développement durable. Elles seraient diffusées dans les médias, mais aussi par l'entremise de conférences et d'ateliers.
- **Soutienne des formules d'apprentissage élargissant l'accès;**
Par exemple, le recours aux stages, dans une perspective d'alternance entre l'emploi et les études, de même que la formation à temps partiel.
- **Tienne compte que, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, la lutte aux inégalités en éducation s'étend à l'éducation initiale des jeunes;**
Dans cette optique, il importe de favoriser une éducation initiale prolongée, de soutenir des milieux scolaires inclusifs et sécuritaires pour tous les jeunes et d'appuyer le développement de stratégies et de moyens pédagogiques en phase avec la réalité des jeunes.



- **Mette en place une base de données sur l'avancement de la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4;**
Les indicateurs employés devront être uniformes et faciles à mesurer. Par ailleurs, les données compilées s'étendront aux besoins locaux. Cette information locale permettra de mieux cibler les interventions, d'éviter la duplication des efforts et d'apprendre des réussites des interventions pour mieux capitaliser sur les subventions reçues.
- **Porte une attention particulière à l'éducation au développement durable chez la population adulte, dans un contexte de crise climatique.**

NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Quels sont actuellement les plus grands obstacles au Canada pour parvenir à ne laisser personne de côté?

- **La difficulté de rejoindre les populations adultes ayant les plus grands besoins en éducation et les lacunes des moyens proposés pour répondre à ses besoins;**
Cet obstacle prend plusieurs formes dont les principales concernent la précarité économique de ces populations; l'absence ou l'insuffisance d'une formation de base préalable aux apprentissages futurs et à l'inclusion socioéconomique ou une faible alphabétisation; l'absence de données sur la situation éducative de ces populations; le recours prédominant à l'écrit, alors que des populations visées sont faiblement alphabétisées; des approches non adaptées aux populations marginalisées – occupées à survivre économiquement - faisant valoir l'importance de la formation; l'impossibilité pour les personnes éloignées du marché du travail de bénéficier des fonds dédiés aux personnes en emploi.
- **Des obstacles institutionnels de toutes sortes qui limitent ou empêchent l'accès à l'éducation;**
Parmi ces obstacles, on compte des politiques et des règles restrictives ou inadaptées à la situation des personnes, l'éloignement des lieux, des formations ne tenant pas compte des différences culturelles, l'absence de prise en compte du temps disponible pour se former, le peu de recours à des approches de proximité déplaçant l'offre d'éducation vers les milieux de vie des personnes, la tendance au fonctionnement en silo limitant ou empêchant les collaborations, le coût de la formation.
- **La précarité économique des lieux d'éducation, notamment des organisations communautaires desservant les populations marginalisées;**
- **La discrimination vécue par certaines populations;**
On pense particulièrement à l'interdiction ou aux limites d'accès aux services éducatifs pour les populations réfugiées ou les personnes demandeuses d'asile; à la discrimination vécue par les personnes plus âgées qui ne font pas partie des populations privilégiées par les politiques gouvernementales et dont les besoins éducatifs restent sans réponse.
- **La portée limitative des politiques gouvernementales centrées sur les besoins de main-d'œuvre et témoignant d'un désengagement de l'État en éducation des adultes;**
- **Dans le système fédéral canadien, la complexité des processus et des programmes résultant de l'existence de plusieurs paliers de gouvernement;**



► **La faible portée du droit à l'éducation pour les populations adultes;**

Le droit à l'éducation ne s'étend pas à l'ensemble des services éducatifs des adultes. Il y a des limites à la reconnaissance de la création d'association d'étudiantes et d'étudiants adultes.

► **Une société marquée par de profondes inégalités socioéconomiques.**

Comment le Canada peut-il s'assurer d'être plus inclusif et de ne laisser personne de côté dans la réalisation des ODD?

- En préconisant des approches qui établissent des liens entre les lieux d'éducation des adultes et les services répondant aux besoins essentiels de la personne (logement, santé, famille, lutte à la pauvreté, alimentation, etc.);
- En adoptant une stratégie nationale d'alphabétisation basée sur une approche systémique qui mobilise les ressources complémentaires à l'éducation (lutte à la pauvreté, logement, services de garde, santé, etc.);
- En finançant davantage la recherche sur la situation éducative des populations vulnérables, sur les moyens de répondre aux besoins de ces populations et sur l'efficacité de ces moyens;
- En accroissant le soutien financier accordé aux adultes retournant aux études;
- En soutenant des approches pédagogiques qui répondent aux besoins des adultes, par exemple, des approches basées sur la réalisation de projet;
- En privilégiant une gouvernance de l'éducation des adultes qui soit participative et qui inclue les adultes en apprentissage dans les décisions qui les concernent. Il conviendrait d'explorer l'idée de confier à un organisme apolitique le mandat de mobiliser l'ensemble des acteurs en éducation des adultes;
- En diversifiant l'offre de formation pour mieux répondre aux différents besoins éducatifs des adultes;
- En visant la gratuité de l'éducation des adultes pour les populations en situation de faible revenu et, à l'échelle de la société, en luttant contre la pauvreté;
- En levant les obstacles résultant de la conciliation entre la famille, le travail et la formation par l'offre de services de garde localisés à proximité des lieux d'éducation des adultes;
- En menant des campagnes de promotion et d'information qui rejoignent les adultes dans leur milieu de vie et qui célèbrent leur réussite en éducation;
- En intégrant l'éducation des adultes dans l'ensemble des politiques socioéconomiques et culturelles requérant pour leur réalisation le développement de compétences chez la population adulte;
- En levant les différents obstacles à l'accessibilité de l'éducation des adultes;
- En finançant davantage les lieux de proximité en éducation des adultes, en particulier les groupes d'éducation populaire qui, entre autres, possèdent une connaissance des conditions et des besoins des populations marginalisées et qui développent des moyens de répondre à leurs besoins éducatifs;



- En sensibilisant les décideurs aux enjeux et aux défis de l'éducation des adultes;
- En faisant connaître les approches éducatives des Premières Nations, qui mettent en œuvre des modèles de pédagogies inclusives et qui proposent des contenus éducatifs en phase avec les défis du développement durable;
- En supportant l'éducation des Premières Nations dans leur propre langue et la formation des enseignants et des enseignantes autochtones;
- En finançant les lieux d'éducation des adultes, condition nécessaire d'une éducation de qualité, en particulier les établissements offrant une formation menant à un premier diplôme;
- En favorisant la création de mutuelles de formation régionales formées d'organismes du milieu œuvrant sur différents rôles sociaux des personnes;
- En accroissant l'apport des entreprises à la formation de leur personnel.

INDICATEURS

Est-ce que les indicateurs proposés par le Canada pour évaluer la réalisation des ODD (en particulier ceux qui sont prioritaires pour vous) sont adéquats? Pourquoi? Avez-vous de meilleurs indicateurs à proposer?

Dans l'ensemble, les indicateurs apparaissent adéquats;

Concernant les indicateurs existants, une ventilation plus détaillée fournirait de l'information sur davantage de groupes de la population adulte;

- Il conviendrait de ventiler les indicateurs proposés pour rendre compte de la situation éducative de certaines populations (minorités visibles, personnes ayant des troubles d'apprentissage, groupes d'âge, incluant les personnes de 65 ans et plus).

Pour compléter l'information, de nouveaux indicateurs devraient être ajoutés;

- Des indicateurs qualitatifs apporteraient des précisions sur la situation réelle des populations. Pour prendre la mesure de l'impact social de l'ODD-4, il serait à propos d'introduire un indicateur mesurant l'inclusion sociale des populations marginalisées. Plus largement, il faut accroître les données sur ces populations. Étant donné l'importance du droit à l'éducation, des indicateurs mesurant le développement de lois en éducation devraient être introduits.

Afin de mobiliser la population, il serait opportun d'élaborer des indicateurs plus intégrateurs;

- Ces indicateurs formuleraient des objectifs concrets auxquels la population pourrait s'identifier et qui la concerneraient. En outre, il serait pertinent d'ajouter des indicateurs référant à la consultation de la population en éducation des adultes. De plus, pour favoriser le développement de l'ODD-4, on pourrait recourir à un indicateur mesurant le développement des compétences qui favorisent l'apport de la population à la réalisation de cet ODD.